



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2020-113

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Numérotation d'un immeuble
rue du Roteux à Villars
Saint-Marcellin, Commune
associée à Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Christiane GOURLOT, Maire-Déléguée de Villars Saint-Marcellin, informe le Conseil Municipal que la Commune a été saisie d'une demande de numérotation d'un immeuble sis rue du Roteux à Villars Saint-Marcellin.

En effet, le GAEC Saint-Marcellin souhaite modifier l'adresse de son siège social du 2 rue de la Vieille route à Villars Saint-Marcellin dans des bâtiments sis rue du Roteux à Villars Saint-Marcellin.

Pour ce faire, il est nécessaire d'affecter un numéro de rue à l'immeuble concerné. Il s'agit du bâtiment cadastré 527 ZB 63. L'ordre logique de numérotation de l'immeuble concerné est le numéro 3.

Par conséquent, l'immeuble sis sur la parcelle cadastrée 527 ZB 63 sera numéroté « 3 rue du Roteux ».

Madame Christiane GOURLOT demande donc au Conseil Municipal d'affecter le numéro 3 de la rue du Roteux à l'immeuble cadastré 527 ZB 63.

La présente délibération sera transmise au service des impôts fonciers.



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'affecter le numéro 3 de la rue du Roteux, à Villars Saint-Marcellin, à l'immeuble cadastré 527 ZB 63.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire

Monsieur André NOIROT